



ICT Médiamatique romande

Frais accessoires effectifs à charge de l'entreprise formatrice					
Selon les articles : OFPr 412.101 art. 21 al. 3 (+ LVFPr art. 58 pour contrats VD)					
Nom :			No. AVS :		
Prénom :			Banque :		
Adresse :			N° Cpte :		
			CCP :		
NPA :			Cours CIE :		
Localité :				
Date	Lieu	Repas ticket	Déplacements		
			Nombre	Remboursement des transports publics Coût unitaire	Montant total
Totaux					
			Total général		Fr.

Lieu et date :

L'apprenti(e) :

Lieu et date :

L'entreprise :